

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

AVENANT N° 1

A - Identification du signataire n° 1

Ville de Rouen
Pôle Management des Ressources
Direction Logistique et Achats
Place du Général de Gaulle
CS 31402
76037 ROUEN Cedex

B - Identification du signataire n° 2

Ville de DEVILLE les Rouen
1 PLACE FRANCOIS MITTERAND 76250 DEVILLE LES ROUEN

C - Objet de la convention de la mise à disposition de services.

- Entretien du parc automobile de la Ville de DEVILLE les Rouen ainsi que ses engins par le service Soutien à la Mobilité de la Ville de Rouen.
- Date de signature de la convention : 15 octobre 2020
- Date de prise d'effet de la convention : 01 janvier 2020
- Durée d'exécution de la convention : 3 ans.

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

L'avenant proroge la convention qui prenait fin initialement au 31/12/2022 au 31/12/2023 afin d'être renégocié simultanément avec la Convention liant la Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie, et ainsi bénéficier des mêmes conditions tarifaires ».

L'avenant introduit un coût horaire fixé à 51 € pour 2023, identique au tarif pratiqué pour la Métropole Rouen Normandie.

Cet avenant prend effet au 01^{er} janvier 2023.

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

E - Signatures.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.